

## COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 27/02/2019

Reçu en préfecture le 27/02/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190222-D\_20190222\_08-DE

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2019**

Date de convocation : 8 février 2019

Conseillers en exercice: 14

Votants : 13

Présents : 10

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux février, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

*Étaient présents* : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Aurélien GENAITAY, Mme Erell LISSILLOUR, M. Bruno LESAIGE, M. Fabien ZETTEL.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Joël LORAND, Fabien ZETTEL à Marie-France AQUET.

*Secrétaire de séance* : Mme Sonia HUBY.

### **2019-02-22/08 – DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'OFFICE DES SPORTS DU PAYS DE SAINT MÉEN LE GRAND**

VU le courrier de l'office des sports du pays de Saint Méen Le Grand en date du 10 janvier 2019,  
VU la délibération de l'assemblée générale de l'office des sports du pays de Saint Méen Le Grand en date du 23 avril 2004,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et les précisions apportées par Bernard DAUGAN, conseiller municipal,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE le versement de la subvention à l'office des sports du pays de Saint Méen Le Grand d'un montant de 971,94 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gilles Le Métayer

